Commissions Territoriales de bassin

Escaut - Avesnois

Douai - 19 avril 2016

Directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM)

Plan d'action pour le milieu marin Manche-mer du Nord

Programme de mesures

DIRMer Manche Est-mer du Nord

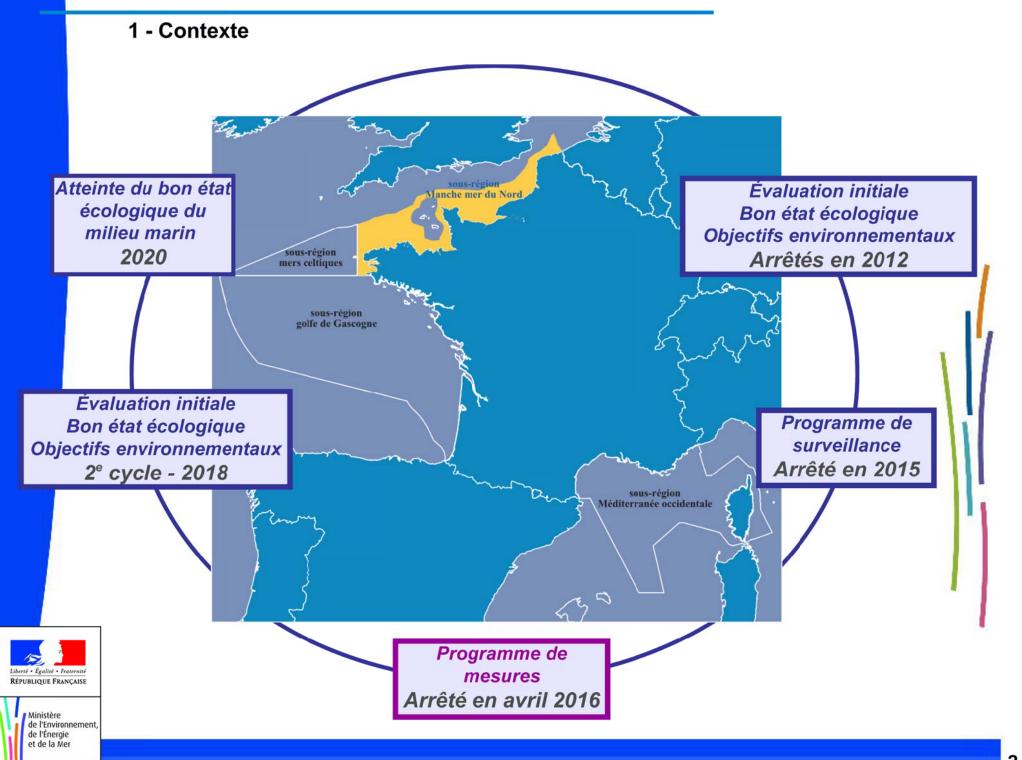
Mission de Coordination des Politiques Maritimes (MPCM)

Crédit photo : Laurent Mignaux/METL-MEDDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

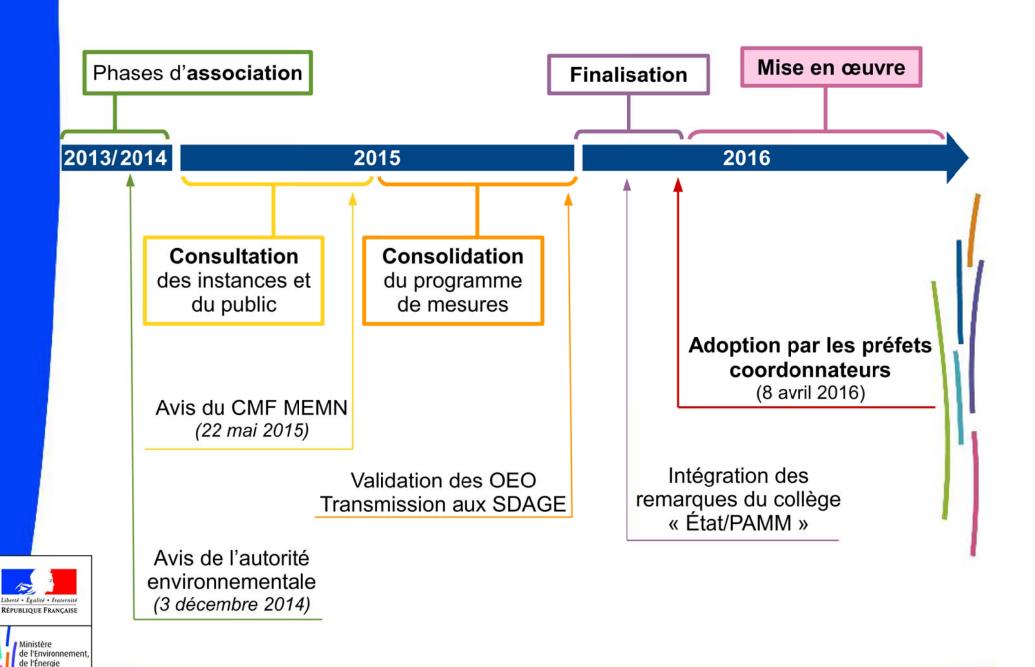
Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer



2 - Calendrier du programme de mesures

et de la Mer



3 - Résultats de la consultation

Consultation du public et des instances organisée concomitamment avec la consultation sur l'eau (SDAGE/PGRI) de décembre 2014 à juin 2015

Public

455 réponses reçues

133 spécifiques à la sous-régions Manche-mer du Nord

61 % considèrent que les mesures proposées sont adaptées à l'échelle nationales

59 % considèrent que les mesures définies sont de nature à renforcer la cohérence des actions menées à terre pour le milieu marin

- Documents complexes, peu adaptés au grand public
- Lacunes pour ce qui est des mesures de sensibilisation, de communication et de formation

Instances

73 avis: 31 favorables, 17 défavorables, 12 sans avis et 13 contributions spontanée

- Forme des programme mesures peu adaptée
- Descriptif de mesures trop longs et trop complexes
- Trop grande différences des objectifs environnementaux opérationnels entre les 3 sous-régions marines de la région marine Atlantique du Nord-Est
- Manque de visibilité quant à l'articulation du PAMM avec les politiques publiques
- Moyens associés à la mise en œuvre des mesures





4 – Programme de mesures et principales évolutions (1/3)



Mise en forme des programmes de mesures

- Harmonisation et synthèse des documents
- Mise en forme réalisée par un prestataire extérieur
- Vulgarisation du document (création des guides de lecture, glossaire, etc)

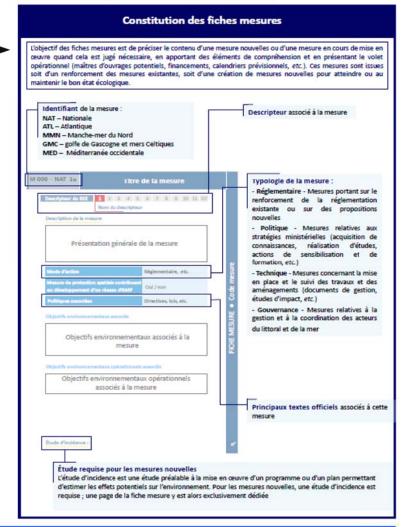
Séparation en deux volets distincts

Tome 1 « volet stratégique »

Sommaire commun, articulation du PAMM avec les autres politiques publiques, présentation des mesures, glossaire, etc

Tome 2 « volet opérationnel »

Guides de lecture, fiche mesures, annexes





4 – Programme de mesures et principales évolutions (2/3)



Amélioration de la lisibilité des programmes de mesures

- Sommaire commun à tous les programmes de mesures
- Introduction commune dédiée à l'articulation du PAMM avec les autres politiques publiques
- Harmonisation des fiches mesures pilotée à l'échelle nationale avec engagement des directions d'administration centrale (DAC)



Harmonisation et mise en cohérence à l'échelle Atlantique du Nord-Est

- Programme de mesures unique pour golfe de Gascogne et mers Celtiques
- Travail inter-ST PAMM des 3 sous-régions marines d'harmonisation et de cohérence
- Harmonisation des objectifs environnementaux opérationnels (OEO) pour aboutir à 42 OEO dont 41 communs

1 OEO spécifique au PAMM MMN

« Réduire les impacts des activités de plaisance et de loisirs sur les habitats de l'estran en limitant les effets du piétinement »



Sécurisation des financements

Élargissement du domaine de compétence des agences de l'eau en mer, fonds communautaires (FEAMP notamment), moyens des crédits du programme « Paysages, eau et biodiversité », mise en place des grandes régions et des chefs de filât « biodiversité », développement des appels à projets européens dans le domaine de la politique maritime intégrée, etc



4 – Programme de mesures et principales évolutions (3/3)

Évolutions reposant sur 2 axes principaux et des mesures transversales

Sensibilisation, communication, formation

(permis bateaux, volet environnement dans les formations maritimes et aquacole, etc)

Biodiversité marine

(protections spatiales, zones fonctionnelles, adaptation pratiques de pêche, etc)

Interface terre/mer

(aires de carénages, déchets marins, techniques de dragage, etc)

Planification

(schémas territorialisés de dragage, documents d'orientations et de gestion des granulats marins (DOGGM), etc)

Objectifs:

Faciliter l'appropriation des programmes de mesures par les acteurs et favoriser sa mise en place concrète

Synthèse:

« Déclaration environnementale » :

- prise en compte de l'avis de l'Autorité environnementale (AE);
- prise en compte des avis issus de la consultation (instance/public);
- présentation des motifs à l'origine des choix opérés, etc



5 – Mise en œuvre



109 mesures sont présentées dans le PDM MMN

- Rassembles les mesures existantes mise en œuvre et en cours de mise en œuvre ainsi que les mesures nouvelles qui contribuent au maintient ou à l'atteinte du bon état écologique
- 64 mesures existantes déjà mises en œuvre
- 30 mesures existantes en cours de mise en œuvre
- 15 mesures nouvelles



Parmi elles, **34** font l'objet d'une **fiche mesure**

(15 mesures nouvelles + 19 mesures existantes en cours de mise en œuvre considérées comme nouvelles lors de la phase de consultation)

- → 24 mesures nationales
- → 6 mesures Atlantique Nord-Est
- → 4 mesures Manche-mer du Nord



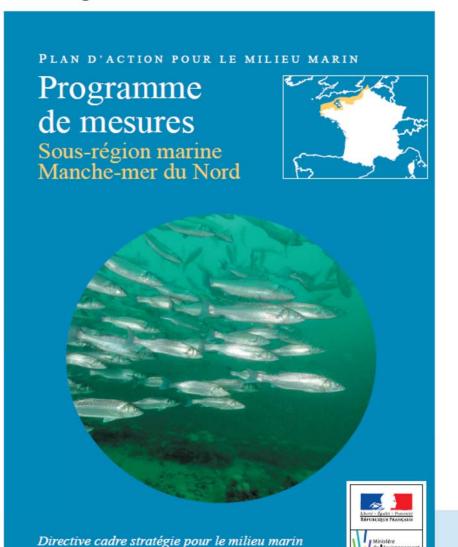
5 – Mise en œuvre

Processus **dynamique** dont la mise en place sera **progressive**...

- Lancement d'une dynamique partenariale autour des mesures (organisation, pilotage, financements, etc) au cours des deux premières années
- Actions engagés dès à présents : réflexion sur le prise en compte des effets cumulés, élaboration du guide méthodologique pour accompagner les volets SMVM des SCOT, etc
- ... et s'inscrivant dans certaines pistes d'actions à mener dans le cadre de la croissance bleue pour la protection de la mer et du littoral notamment les actions :
 - Renforcement des actions pour lutter contre les déchets en mer (descripteur 10) :
- M016-NAT1b : Agir sur les voies de transfert des déchets solides depuis les bassins versants ;
- M263-NAT1a : Signalement des conteneurs tombés à la mer, par exemple
- Accélération de l'atteinte de objectif de couverture des aires marines protégées (20 % en 2020 selon les objectifs français) (descripteurs 1 et 4) :
- M003-NAT2 : Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité remarquable ;
- M201-NAT1a :Stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées, par exemple



Programme de mesures Manche-mer du Nord



Commissions Territoriales de bassin

Escaut - Avesnois

Douai - 19 avril 2016



Merci de votre attention



Avril 2016